

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 24 JANVIER 2006

L'an deux mil six, le vingt quatre janvier, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Michel FUGLER, Jean MARIN, Vincent WERNER et Mme Josiane NIBLING, Adjoints, Mmes Christiane HASSENFORDER, Christine MUNSCH, Sylvie PLAIN et Chantal BUCHMANN, Conseillères Municipales, MM. Jean-Marc WEBER, Bertrand MECHLER, Olivier GASSER, Hubert ROTHENBURGER et Christian JOB, Conseillers Municipaux.

ABSENT avec EXCUSE : M. Bernard JUNCKER, Conseiller Municipal.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER.

M. Bernard JUNCKER, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Vincent WERNER, Adjoint.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28/12/2005
- 2/ Chasse : fixation du loyer suite à adjudication infructueuse
- 3/ Pôle communal : mise en place d'un portail
- 4/ Réfection de la rue Saint-Gilles
- 5/ Aménagement de la place de la mairie
- 6/ Acquisition de plans du village
- 7/ DGE 2006
- 8/ HFA-DOMIAL : demande de garantie communale pour 2 emprunts
- 9/ Demandes de subventions
- 10/ Comptes-rendus des délégués aux différents organismes extérieurs
- 11/ Divers

M. le Maire ouvre la première séance de l'année 2006 à 20 heures précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Il fait part de la procuration suivante :

- M. Bernard Juncker, Conseiller, à M. Vincent Werner, Adjoint.

Puis, il adresse ses remerciements et/ou félicitations :

- à toutes les personnes qui ont participé à la préparation de la salle des fêtes à l'occasion de la réception du Nouvel An le 09/01/2006,
- à Mlle Kathy Schwendenmann, lauréate de l'édition 2005 du prix de la diversification de l'apprentissage au féminin.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28/12/2005 :

Le Procès-Verbal de la séance du 28/12/2005 est approuvé à l'unanimité.

2° / POINT : CHASSE : LOT N° 2 : FIXATION DU LOYER SUITE A ADJUDICATION INFRUCTUEUSE :

Le 16 janvier 2006 a eu lieu l'adjudication de la chasse pour les lots N° 1 et N° 2.

Le lot N° 1 a trouvé preneur en la personne de M. Eloi Gewiss de Willer-sur-Thur au prix de 9.146 € par an.

Le lot N° 2, par contre, s'est avéré infructueux. Une 2^{ème} adjudication a été fixée au lundi 27 février 2006 à 15h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- fixe à 4.000 € la mise à prix du lot N° 2 en vue de la deuxième adjudication.

3° / POINT : PÔLE COMMUNAL : MISE EN PLACE D'UN PORTAIL :

Les travaux de construction du pôle communal sont terminés de même que le parking à l'arrière du bâtiment. Pour gérer l'accès à ce parking, il est envisagé la mise en place d'un portail.

Plusieurs entreprises spécialisées ont été sollicitées à ce sujet et nous ont fait parvenir les offres suivantes :

Caractéristiques communes

- réalisation alu (sauf devis Marinot : galvanisé)

- portail coulissant sur rail sans bas plein
- longueur : 4500 mm
- hauteur : 120 mm
- couleur : vert RAL 6005

* Fermetures Berger de Lutterbach :

- portail coulissant **2.754 € HT**
 - portail autoportant **3.079 € HT**
- avec pose, sans la maçonnerie, mais avec conseil pour fouille

* AFM Bruckert de Cernay :

- portail coulissant **2.912 € HT**
- avec pose, sans la maçonnerie, mais avec conseil pour fouille

* PEA de Wittenheim :

- portail coulissant **1.868,72 € HT**
 - portail coulissant avec bas plein **2.056,85 € HT**
- avec pose, sans la maçonnerie, mais avec conseil pour fouille – visserie Inox

* Clôtures-Portails MARINOT de Wuenheim :

- portail coulissant **1.617 € HT**
- avec conseil de pose, pour fouille et maçonnerie
- plus-value pour teinte RAL brun **150 € HT**
 - plus-value pour soubassement renforcé **484 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide la mise en place d'un portail à l'entrée du parking du pôle communal,
- retient et approuve le devis de Clôtures-Portails Marinot de Wuenheim pour un montant de 1.617 € HT (en galvanisé),
- les crédits seront prévus au Budget Primitif 2006, article 21318.

4° / POINT : REFECTION DE LA RUE SAINT-GILLES :

Lors de sa réunion du 02/11/2005, la commission « voirie-vignoble » a mis au point la programmation des travaux de voirie 2006 et a défini les priorités. C'est ainsi qu'il a été décidé de programmer en priorité la réfection de la rue Saint-Gilles, rue qui a déjà fait l'objet de nombreuses études en ce sens.

Plusieurs entreprises spécialisées en la matière ont été sollicitées pour un devis et deux d'entre elles, ont fait les propositions comparables suivantes :

- * Royer Frères de Moosch : **83.918,50 € HT**
- * Fritz-Golly d'Aspach-le-Haut : **84.098,50 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide la réfection de la rue Saint-Gilles,

- retient et approuve le devis de l'entreprise Royer de Moosch pour un montant de 83.918,50 € HT
- charge le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Haut-Rhin au titre de la voirie communale,
- les crédits seront prévus au Budget Primitif 2006, article 2152.

5° / POINT : AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE:

L'aménagement de la place de la mairie serait à envisager dans un proche avenir. Plusieurs projets d'aménagement ont été proposés en commission « voirie-vignoble » des 29/06/2005 et 02/11/2005.

Ces travaux comprennent la démolition du mur de la mairie, les travaux préliminaires, le parking, l'assainissement, les bordures, les espaces verts et l'éclairage. Ils ont été chiffrés à :

* Hérisse Charles de Feldkirch	:	59.567,00 € HT
* Holdervert de Feldkirch	:	81.872,71 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide l'aménagement de la place de la mairie,
- charge le Maire de solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Haut-Rhin et de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller,
- les crédits seront prévus au budget primitif 2006, article 2228.

Le choix de l'entreprise se fera lors d'une séance ultérieure.

6° / POINT : SIGNALÉTIQUE : ACQUISITION DE PLANS DU VILLAGE :

Dans le cadre de la mise en place d'une signalétique dans le village, est prévue également l'acquisition de plans du village et à ce titre, une subvention du FISAC a d'ores et déjà été attribuée à la commune. Des entreprises spécialisées ont été contactées à ce sujet et les offres suivantes sont parvenues en mairie :

- | | |
|--|--------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - Application 2000 de Colmar : <li style="padding-left: 20px;">(cartographie – impression numérique – forfait de mise en route – vitrine alu avec mâts – volet polycarbonate avec vérin) | 4.568,05 € HT |
| <ul style="list-style-type: none"> - Gerner de Wolfisheim : <li style="padding-left: 20px;">(plan couleur en impression numérique – vitrine en tôle laquée avec porte battante à 2 serrures – 2 mâts en bois traité autoclave) | 2.290,00 € HT |
| <ul style="list-style-type: none"> Plus-value : mâts alu : | + 84 € HT, soit 2.374,00 € HT |

Sur appel de la sirène, MM. Mechler et Weber, quittent la séance.

Au cours de la discussion de ce point, il a été suggéré d'y faire apparaître également les gîtes ruraux en plus des commerces et entreprises. Un projet « fichier informatique avec impression sur alu » est acquis pour un montant de 1.550 € HT. Ce dossier sera revu en ce sens.

7° / POINT : DGE 2006 : AMENAGEMENT D'UN CHEMIN RURAL (Wasenweg) :

Comme chaque année à pareille époque, la Préfecture du Haut-Rhin nous a adressé les catégories d'opérations subventionnables au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2006, avec dépôt des dossiers pour le 31 janvier 2006 au plus tard.

C'est ainsi que la commission "voirie-vignoble" (02/11/2005) propose au Conseil Municipal de présenter au titre de la DGE 2006 le dossier suivant :

- Aménagement d'un chemin rural : Wasenweg

Un devis nous est parvenu, à savoir :

- SNC des Trois-Coteaux de Westhalten : 12.130,50 € HT (170 m sur 3 m)
9.869,70 € HT (138 m sur 3 m)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- donne son accord pour le dépôt du dossier au titre de la DGE 2006,
- décide la réalisation des travaux –décapage et tout venant- pour un montant de 10.099,20 € HT,
- la dépense sera prévue au Budget Primitif 2006, article 2151.

8° / POINT : HFA-DOMIAL : DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE POUR 2 EMPRUNTS :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2021 du Code Civil ;

délibère :

Article 1 : la commune de Wuenheim accorde sa garantie pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 283.830 € que Habitat Familial d'Alsace se propose se contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces prêts sont destinés à financer l'acquisition-amélioration de 4 logements – Résidence Dorfhüss à Wuenheim.

Article 2 : les caractéristiques de chacun des deux prêts PLUS consentis par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Pour le prêt PLUS FONCIER :

Montant du prêt :	50.516 €
Echéances :	annuelles
Durée totale du prêt :	50 ans
Différé d'amortissement :	2 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel :	3,00 %
Taux annuel de progressivité :	0 %
Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité :	en fonction de la variation du taux du Livret A

Pour le prêt PLUS :

Montant du prêt :	233.314 €
Echéances :	annuelles
Durée totale du prêt :	40 ans
Différé d'amortissement :	2 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel :	3,00 %
Taux annuel de progressivité :	0 %
Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité :	en fonction de la variation du taux du Livret A

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune de Wuenheim s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

9° / POINT : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal donne une suite favorable aux demandes de subventions suivantes :

- Ecole « Champagnat » d'Issenheim : classe de découverte à Stosswihr : 1 élève de Wuenheim x 15 € = 15 €
- Prévention Routière – Comité du Haut-Rhin : 46 €

Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2006, article 65738 et 65748.

10° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- Conseil de Communauté de Communes du 28/12/2005 : le point unique de cette réunion a été le plan social à N. Schlumberger et Cie de Guebwiller.

11° / POINT : DIVERS :

* statistiques « urbanisme » 2005 : Au cours de l'année 2005, ont été déposés en mairie :

- 7 permis de construire
- 4 certificats d'urbanisme
- 9 renseignements d'urbanisme
- 28 déclarations de travaux

A ce sujet, M. le Maire signale qu'un dossier n'a toujours pas été régularisé et qu'il sera transmis au service « contentieux » de la D.D.E. pour suite à donner. Il informe également les conseillers qu'un dossier de construction sans autorisation passera en audience de la chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Colmar le 1^{er} février 2006.

* orientations budgétaires 2006 : le Conseil Municipal est invité à réfléchir sur les orientations budgétaires pour l'année 2006 et à en définir les priorités en vue de l'élaboration du budget primitif 2006 selon les propositions figurant sur la liste transmise aux Conseillers.

* bilan d'activité de la Brigade Verte du 01/11 au 31/12/2005 : 20 passages sur le ban communal.

- révision de la charte intercommunale de développement : M. Marin, Adjoint, relate la réunion du 15/12/2005 à laquelle il a participé au sujet de la révision de la charte intercommunale de développement de la communauté de communes de la région de Guebwiller.

La séance est close à 21h00.